

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 11 septembre 2024

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">23</td><td style="text-align: center;">20</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 30 août 2024</p> <p>Date d'affichage : 30 août 2024</p> <p>Vote : Pour : 20</p> <p style="padding-left: 40px;">Contre : 0</p> <p style="padding-left: 40px;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	20	<p>L'an deux mille vingt-quatre le Onze du mois de Septembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Gilles CHABRIER, Félix ROCHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Flore COUTURE, Véronique BOREL, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Eric TUPHE, Magali CRAUSER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Dimitri OCTAVIE, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Dimitri OCTAVIE, Roland VIDAL donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Annie COURDERC donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS.</p> <p>Absent : Christian GRAS, Gilbert CROS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	20					

OBJET : Avis sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Vu la commission environnement en date du 22 février 2024,

Vu la réunion publique tenue sur le sujet en date du 28 février 2024, pour la consultation des habitants conformément à la loi,

Vu le projet d'arrêté de Monsieur le Préfet du Cantal en date du 07 août 2024 transmis à la Mairie de Murat et reprenant à l'identique les zones d'accélération des énergies renouvelables définies par délibération du Conseil municipal du 28 février 2024

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de réception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_088_2024-DE
A G E D I

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet d'arrêté préfectoral concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de MURAT

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 12/09/2024

Date de reception de l'AR: 12/09/2024

015-200071702-DE_088_2024-DE

A G E D I